

Chapitre 1 :

Généralités sur l'entreprise

L'entreprise est la cellule économique de base de l'économie. Elle vise à créer des richesses au service de parties prenantes que sont les actionnaires, les salariés, les clients, les fournisseurs, les partenaires, l'État et la société en général, tout en veillant à réduire voire éliminer ses impacts négatifs sur ces mêmes parties prenantes.

L'entreprise mobilise une palette de ressources pour concevoir, produire et distribuer une variété de produits et services pour ses différents clients.

Selon le champ disciplinaire et la posture adoptée, l'entreprise peut être présentée différemment. En effet, il existe une typologie complexe et multicritère de l'entreprise.

L'objectif de ce premier chapitre est de présenter des généralités sur l'entreprise afin de permettre aux étudiants de bien saisir la notion d'entreprise et de distinguer sa typologie.

Dans ce chapitre nous allons répondre aux questions suivantes ?

- Qu'est-ce qu'une entreprise ?
- Que vise-t-elle ? •
- Quelles sont ses dimensions ?
- Quelles sont ses formes juridiques?
- Quelle est l'origine de ses capitaux ?
- Quels sont les secteurs d'activité?

L'SECTION 1 : DÉFINITION DE L'ENTREPRISE

Il existe plusieurs définitions de l'entreprise, et cela s'explique par le fait que l'entreprise est une entité complexe et multifacette qui peut être appréhendée sous différents angles.

Voici deux explications sur les raisons pour lesquelles il y a une multitude de définitions de l'entreprise :

L'entreprise est une notion polysémique : La notion d'entreprise peut avoir plusieurs sens selon le contexte et les objectifs de celui qui la définit. Ainsi, une définition de l'entreprise peut être centrée sur son activité économique, son statut juridique, sa finalité sociale, sa dimension internationale, etc.

Les disciplines qui étudient l'entreprise ont des approches différentes : Les sciences économiques, la gestion, le droit, la sociologie, la psychologie et d'autres disciplines peuvent avoir des approches différentes de l'entreprise, ce qui conduit à des définitions variées de l'entreprise.

1. Définitions et objectifs de l'entreprise

Généralement, l'entreprise est définie comme un ensemble de moyens techniques, financiers et humains, dont l'activité organisée et dirigée par un centre de décision a pour résultat la production de biens et services

Définition en économie générale :

L'entreprise est une unité économique autonome. Elle combine et rémunère les facteurs de production pour produire et vendre des biens et services sur les marchés afin de réaliser des profits.

Définition en économie d'entreprise :

Selon Octave GELINIER « L'entreprise est non pas une machine, mais un organisme vivant », L'entreprise est une organisation, elle se caractérise par : un groupe humain hiérarchisé, une finalité, une répartition des tâches, de responsabilités et du pouvoir. Un système de communication et de contrôle permet de coordonner les activités en fonction de ses politiques et de ses objectifs ».

Ces définitions proposent des perspectives complémentaires pour comprendre l'entreprise, chacune mettant en avant des aspects spécifiques de son fonctionnement et de son rôle dans l'économie.

Ce qu'il faut retenir de ces définitions

Dans l'entreprise, il faut saisir l'approche économique et l'approche sociale

L'entreprise, unité de production et de répartition

Les entreprises combinent des facteurs de production (capital, travail, ressources naturelles) afin de produire des biens et services qui seront vendus sur un marché. Elles produisent de la valeur.

Les objectifs de l'entreprise

L'entreprise à plusieurs objectifs.

L'objectif ultime et le plus courant pour les entreprises est de maximiser ses profits : Une entreprise a pour but de maximiser ses bénéfices en produisant des biens et des services afin de satisfaire les besoins du marché par en vendant ses biens et services (B/S).

L'entreprise est une entité économique autonome qui a pour objectif principal de produire des biens ou des services destinés à être vendus sur le marché en vue de réaliser un profit. Plus précisément, l'entreprise est une organisation qui mobilise des ressources (humaines, matérielles, financières) pour produire des biens ou des services en vue de satisfaire les besoins des consommateurs et générer un revenu pour ses propriétaires ou actionnaires.

Les objectifs de l'entreprise peuvent varier en fonction de ses propriétaires ou actionnaires, mais en général, ils visent à maximiser les profits, à assurer la croissance et le développement de l'entreprise, à satisfaire les besoins des clients et à répondre aux exigences des parties prenantes (employés, fournisseurs, communauté locale, etc.). L'entreprise est donc un acteur économique majeur qui joue un rôle essentiel dans le développement économique et social d'une société.

Voici quelques-uns des objectifs les plus courants pour les entreprises :

Croissance : Les entreprises peuvent également chercher à croître en élargissant leur clientèle, en introduisant de nouveaux produits ou services, en diversifiant leurs activités ou en acquérant d'autres entreprises.

Satisfaction des clients : Les entreprises peuvent se concentrer sur la satisfaction de leurs clients en offrant des produits ou des services de haute qualité, en améliorant l'expérience client ou en répondant rapidement aux demandes des clients.

Responsabilité sociale et environnementale : De plus en plus d'entreprises se préoccupent de leur impact sur la société et l'environnement. Elles cherchent à réduire leur empreinte carbone, à améliorer les conditions de travail pour leurs employés, à respecter les normes éthiques, etc.

Innovation : Les entreprises peuvent chercher à innover en développant de nouveaux produits ou services, en adoptant de nouvelles technologies, en améliorant les processus de production ou en trouvant des moyens plus efficaces de répondre aux besoins des clients.

Notoriété de la marque : Les entreprises peuvent également chercher à augmenter leur notoriété de la marque en créant une image positive de l'entreprise dans l'esprit des consommateurs.

Les objectifs cités précédemment sont appelés objectifs ultimes.

Les objectifs secondaires sont des objectifs qui soutiennent les objectifs ultimes de l'entreprise. Ils peuvent inclure des objectifs tels que la réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité des processus, l'innovation de produits, la gestion de la qualité, la formation et le développement des employés, etc. Les objectifs secondaires peuvent être importants pour aider à atteindre les objectifs ultimes, mais ils ne sont pas considérés comme aussi critiques que les objectifs ultimes.

Les objectifs de l'entreprise peuvent être répartis entre objectifs économiques et non économiques :

Les objectifs économiques sont liés à la performance financière de l'entreprise. Ils comprennent notamment la maximisation des profits, la croissance de l'entreprise, la réduction des coûts, l'optimisation de la rentabilité, l'amélioration de la productivité, etc. Les objectifs économiques sont importants, car ils permettent à l'entreprise de générer des revenus, de créer des emplois et de contribuer à l'économie.

Les objectifs non économiques, quant à eux, sont liés aux autres aspects de la vie de l'entreprise. Ils peuvent comprendre des objectifs sociaux, environnementaux, éthiques ou encore liés à la satisfaction des employés ou des clients. Ces objectifs sont de plus en plus importants pour les entreprises, car les consommateurs, les investisseurs et les employés sont de plus en plus soucieux de l'impact social et environnemental des entreprises. Les objectifs non économiques peuvent également aider à renforcer la réputation de l'entreprise et à renforcer sa marque (Image de marque).

2. Évolution de la notion d'entreprise

L'évolution de la notion d'entreprise dans la théorie économique est marquée par une prise en compte croissante de l'organisation interne de l'entreprise, de son rôle dans l'économie, de son impact social et environnemental et de sa responsabilité vis-à-vis de la société.

1. L'entreprise comme une « boîte noire »

L'entreprise "boîte noire" : Dans les premiers temps de la théorie économique, l'entreprise était considérée comme une "boîte noire", c'est-à-dire un élément opaque de l'économie dont on ne connaissait pas bien le fonctionnement interne. Les économistes considéraient que l'entreprise était une "machine de production" qui transformait des inputs en outputs, sans se préoccuper de l'organisation interne de l'entreprise.

La notion d'entreprise "boîte noire" a été développée dans les années 1930 par l'économiste britannique Ronald Coase. Selon Coase, l'entreprise était considérée comme une "boîte noire", car elle était étudiée de manière externe, sans prendre en compte son fonctionnement interne. Selon cette vision, l'entreprise était une black box qui transformait des inputs en outputs, sans que l'on sache comment elle fonctionnait précisément.

Les théoriciens de l'entreprise capitaliste (XIX^e siècle) n'ont pas pris en compte immédiatement l'élément humain dans l'organisation de l'entreprise. La théorie économique néoclassique considère la firme comme une « boîte noire » c'est un acteur dont les objectifs

(maximisation du profit) et les contraintes (capacités technologiques) sont des données. Il n'y a pas d'analyse à l'intérieur de l'entreprise.

Figure 1 : entreprise « boîte noire »



C'est-à-dire que le patron se soucie uniquement du résultat de fin d'exercice. Il cherche à réaliser des bénéfices. Dans ce cas il se concentrera sur :

- Le prix de revient unitaire (coût de production)
- Le prix de vente unitaire
- Les quantités vendues (donc bénéfice).

Dans cette vision de l'entreprise comme boîte noire, le gérant, le propriétaire et les théoriciens ne s'intéressent qu'aux éléments extérieurs à l'entreprise, ce qui se passe à l'intérieur est ignoré. Ils s'intéressent qu'aux recettes (bénéfices) donc aux coûts des entrants (donc les prix facteurs de productions) et les sortants (prix de vente et quantité produite).

Cette vision de l'entreprise était influencée par la théorie néoclassique de l'économie (comme dans la microéconomie), qui considérait que le marché était le mécanisme le plus efficace pour allouer les ressources. Selon cette théorie, l'entreprise était simplement un lieu de production où l'on combinait des facteurs de production pour produire des biens et des services. La gestion de l'entreprise était considérée comme une question secondaire, car l'efficacité économique était censée être assurée par le marché.

Cette vision de l'entreprise a été remise en cause dans les années 1930 et 1940 par une série d'économistes, notamment Simon Kuznets et John Kenneth Galbraith.

Malgré cela, la notion d'entreprise "boîte noire" continue à être utilisée en économie pour désigner une entreprise dont le fonctionnement interne est peu connu ou peu étudié. Cette vision est aujourd'hui critiquée par certains économistes, qui considèrent que l'entreprise est une entité complexe dont la compréhension nécessite une analyse fine de son fonctionnement interne.

2. L'entreprise comme organisation

Dans les années 1930 et 1940, les économistes ont commencé à s'intéresser à l'organisation interne de l'entreprise. Ils ont ainsi développé la théorie de l'entreprise comme organisation, qui considère que l'entreprise est une entité complexe avec des structures, des processus et des règles de fonctionnement internes. Cette théorie a mis en évidence l'importance de la gestion de l'entreprise et a ouvert la voie à l'étude de la gestion stratégique.

La théorie de l'entreprise comme organisation a été développée dans les années 1930 et 1940 par des économistes tels que Simon Kuznets, John Kenneth Galbraith, et Adolf Berle et Gardiner Means. Selon cette théorie, l'entreprise n'est pas seulement un lieu de production où l'on combine des facteurs de production pour produire des biens et des services. Au contraire, l'entreprise est considérée comme une entité complexe avec des structures, des processus et des règles de fonctionnement internes. Cette théorie a ouvert la voie à l'étude de la gestion stratégique, en mettant en évidence l'importance de la gestion de l'entreprise.

Les économistes qui ont développé la théorie de l'entreprise comme organisation ont mis en évidence plusieurs caractéristiques importantes de l'entreprise. Tout d'abord, l'entreprise est considérée comme une entité distincte de ses propriétaires. Cela signifie que l'entreprise a sa propre personnalité juridique et peut posséder des actifs, contracter des dettes et poursuivre en justice.



En outre, l'entreprise est considérée comme une entité sociale qui est en interaction constante avec son environnement. Les entreprises interagissent avec les fournisseurs, les clients, les concurrents, les régulateurs et d'autres acteurs du marché, et ces interactions peuvent avoir un impact significatif sur le fonctionnement de l'entreprise.

Enfin, l'entreprise est considérée comme une entité complexe avec des structures et des processus internes. Les économistes qui ont développé la théorie de l'entreprise comme organisation ont mis en évidence l'importance de la gestion de l'entreprise, qui consiste à définir des objectifs, à allouer des ressources, à coordonner les activités et à contrôler les résultats. Selon cette théorie, la gestion de l'entreprise est un élément clé de la performance de l'entreprise et peut avoir un impact significatif sur sa compétitivité.

En résumé, la théorie de l'entreprise comme organisation a mis en évidence l'importance de la gestion de l'entreprise et a ouvert la voie à l'étude de la gestion stratégique. Cette théorie a permis de comprendre que l'entreprise est une entité complexe avec des structures, des processus et des règles de fonctionnement internes, et a mis en évidence l'importance de la gestion pour assurer la performance de l'entreprise.

3. L'entreprise comme système

Dans les années 1960 et 1970, les économistes ont commencé à considérer l'entreprise comme un système complexe, composé d'éléments interconnectés et interdépendants. Cette vision systémique a permis de mieux comprendre le rôle de l'entreprise dans l'économie et a ouvert la voie à l'étude de la chaîne de valeur et de l'analyse des processus de production.

Dans la théorie des systèmes, l'entreprise est considérée comme un système qui reçoit des entrées de l'environnement, les transforme en produits ou services et renvoie des sorties à l'environnement. Cette approche met l'accent sur les relations de l'entreprise avec son environnement et sur les interactions entre les différents éléments internes de l'entreprise.

Le modèle de l'entreprise comme système a été développé par plusieurs auteurs, notamment James D. Thompson et Kenneth E. Boulding. Selon Thompson, l'entreprise est un système ouvert qui doit s'adapter à son environnement pour survivre. Il a également proposé un modèle de cinq sous-systèmes de l'entreprise : le système technique, le système social, le système de gestion, le système psychologique et le système culturel.

Boulding a quant à lui proposé une vision plus globale de l'entreprise en la considérant comme un sous-système de la société elle-même, au sein d'un environnement plus large comprenant

également la nature. Il a également souligné l'importance de la planification et de la prévision dans la gestion de l'entreprise en tant que système.

En résumé, l'approche de l'entreprise comme système met l'accent sur la nécessité pour l'entreprise de s'adapter à son environnement en utilisant des mécanismes de régulation internes pour maintenir un équilibre entre ses différents sous-systèmes et maximiser ses performances. Elle est également utile pour comprendre les interdépendances et les relations entre les différents éléments de l'entreprise, ainsi que pour identifier les facteurs externes qui peuvent influencer son fonctionnement.

L'entreprise comme acteur social : Dans les années 1980 et 1990, les économistes ont commencé à s'intéresser à l'impact social et environnemental de l'entreprise. Ils ont ainsi développé la théorie de la responsabilité sociale de l'entreprise, qui considère que l'entreprise doit prendre en compte les impacts de ses activités sur la société et l'environnement. Cette vision a conduit à l'émergence du concept de développement durable et à la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans l'analyse économique de l'entreprise.

SECTION 2 : TYPOLOGIE DES ENTREPRISES

Les entreprises se caractérisent par une grande diversité qui conduit à opérer de multiples classifications. Ainsi, les entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères :

- Classification par secteur économique (selon l'activité principale) ;
- Classification par taille et impact économique ;
- Arrangement par branche et secteur d'activité (classification INSEE) ;
- Classification par statut juridique, ou classification transversale.

1. Classification des entreprises selon la forme juridique

La forme juridique de l'entreprise est liée au critère de la personnalité morale, qui désigne l'aptitude à être titulaire de droits et d'obligations.

Avec le statut juridique, l'entreprise va acquérir une identité et un nom commerciaux

– Les dénominations sociales : La dénomination sociale identifie la personne morale, c'est-à-dire l'entreprise en tant qu'entité dotée d'une existence juridique propre : Régie Nationale des Usines Renault, SA par exemple. Cette dénomination fait l'objet d'une déclaration obligatoire au greffe lors de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés. La dénomination sociale choisie ne doit pas porter atteinte à une autre dénomination sociale, ni à d'autres droits antérieurs tels que Noms commerciaux, enseignes ou marques.

– Le nom commercial est le nom de fantaisie sous lequel une entreprise se fait connaître de sa clientèle : Renault est le nom commercial de la Régie Nationale des Usines Renault, SA, plus simple et plus facile à mémoriser que la dénomination sociale. Il figure en général au Registre du commerce.

La forme juridique d'une entreprise réside de deux éléments :

1. Le statut légal choisi par l'entreprise ;
2. La composition du capital.

Le choix du statut juridique constitue l'étape la plus compliquée d'un projet de création d'entreprise, car il doit être effectué en tenant compte de plusieurs paramètres :

- Compatibilité avec le régime fiscal le plus approprié,
- Compatibilité avec le statut social le plus approprié pour le dirigeant,
- Compatibilité avec les caractéristiques inhérentes au projet : nombre d'associés, nature de l'activité...
- Compatibilité avec les perspectives d'avenir prévues (entrée de nouveaux associés ou d'investisseurs par exemple)...

Les entreprises peuvent être classées selon leur forme juridique, qui est le cadre légal dans lequel elles sont constituées et opèrent. Voici les principales formes juridiques d'entreprises :

1. **Entreprise individuelle** : il s'agit d'une entreprise exploitée par une seule personne, qui en assume la responsabilité totale et personnelle.
2. **Société en nom collectif (SNC)** : il s'agit d'une entreprise constituée de deux ou plusieurs personnes qui s'associent pour exploiter une entreprise sous un nom commun, avec une responsabilité solidaire et illimitée.

3. **Société en commandite simple (SCS)** : il s'agit d'une entreprise constituée de deux types d'associés, les commandités qui ont une responsabilité illimitée, et les commanditaires qui ont une responsabilité limitée à leur apport en capital.
4. **Société à responsabilité limitée (SARL)** : il s'agit d'une entreprise constituée de deux ou plusieurs associés qui ont une responsabilité limitée à leur apport en capital.
5. **Société anonyme (SA)** : il s'agit d'une entreprise dont le capital est divisé en actions et qui est constituée d'au moins sept actionnaires, avec une responsabilité limitée à leur apport en capital.
6. **Société par actions simplifiée (SAS)** : il s'agit d'une entreprise dont le capital est divisé en actions et qui est constituée d'au moins deux associés, avec une grande liberté statutaire et une responsabilité limitée à leur apport en capital.
7. **Société en commandite par actions (SCA)** : il s'agit d'une entreprise constituée de deux types d'associés, les commandités qui ont une responsabilité illimitée, et les commanditaires qui ont une responsabilité limitée à leur apport en capital, avec un capital divisé en actions.

Il existe également d'autres formes juridiques d'entreprises, telles que les coopératives, les associations, les fondations, etc. Chaque forme juridique a ses avantages et ses inconvénients, et doit être choisie en fonction des besoins et des objectifs de l'entreprise.

Comparaison des statuts juridiques

Voici un tableau comparatif des principaux statuts juridiques utilisés aujourd'hui par les entrepreneurs.

	EI	SARL/EURL	société par actions simplifiée/ société par actions simplifiée unipersonnelle SAS/SASU
Nombre de participants	1	1 à 100	1 à illimité
Responsabilité de l'entrepreneur	limitée au patrimoine professionnel	limitée aux apports	limitée aux apports
Capital social et montant	sans objet	obligatoire, aucun minimum	obligatoire, aucun minimum
Apports en capital social	sans objet	apports en numéraire et en nature	apports en numéraire et en nature
Prise de décisions	l'entrepreneur individuel a tous les pouvoirs	pouvoirs répartis entre le (ou les) gérant(s) et les associés	pouvoirs répartis entre les dirigeants et les associés
Mode de direction	entrepreneur individuel	gérant, obligatoirement personne physique associée ou non	président + autres organes possibles, personne physique ou morale associée ou non
Dirigeant	personne physique obligatoirement	personne physique obligatoirement, associée ou non	président obligatoire + autres organes possibles, personne physique ou morale, associée ou non
Statut social du dirigeant	Travailleur non salarié (TNS)	TNS si gérance majoritaire, assimilé salarié dans les autres cas.	Assimilé salarié

la Propriété de l'entreprise constitue un premier critère de classement. En fonction de la personne qui détient le capital et des objectifs retenus par l'entreprise, nous distinguons :

1.1 Classification des entreprises selon la composition du capital

Les entreprises peuvent également être classées en fonction de la composition de leur capital, c'est-à-dire la manière dont elles sont financées.

Voici les principales classifications selon la composition du capital : on distingue deux types d'entreprises :

Le capital social d'une société peut être composé de deux types d'apports : Les apports en numéraire et les apports en nature.

1.1.1 Entreprise Publique son capital est détenu totalement par l'État ou les collectivités publiques.

Entreprise mixte (considérée comme publique) son capital est détenu en majorité par l'État ou les collectivités publiques et en autres partie par le privé. Les entreprises semi-publiques : ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics (choix d'investissement, niveau des prix, emploi...), mais où des personnes privées participent au financement ou à la gestion.

Les entreprises sociétaires sont fondées sur un contrat, engageant les personnes qui ont décidé de se regrouper, qui donne naissance à une personne morale ; cette personne fictive, titulaire de droits et d'obligations, est propriétaire du patrimoine apporté par les associés et indépendante des créateurs.

Dans les entreprises publiques, on distingue :

1.1.1.1 Les offices : ce sont des établissements publics industriels ou commerçants dotés d'une autonomie financière et comptable, et sont gérés selon les méthodes commerciales.

1.1.1.2 Les concessions : ce sont des contrats par lesquels les pouvoirs publics délèguent la gestion d'un service public à une entreprise privée.

1.1.2 Entreprise privée son capital est détenu totalement par le privé. Les entreprises individuelles présentent l'avantage d'être des structures simples à créer. Cette forme juridique est le plus souvent retenue par des artisans commerçants, les exploitants agricoles et les petites entreprises industrielles.

Les entreprises peuvent être classées entre :

1.1.2.1 Entreprise individuelle : qui est soumise aux pouvoirs, aux conditions et aux décisions de la personne à qui elle appartient. Dans l'entreprise individuelle, un seul propriétaire assume tous les risques financiers (c'est le cas des artisans et des commerçants)

1.1.2.2 Entreprise sociétaire : au-delà d'une certaine dimension en seuil d'activité, toute entreprise doit revêtir la forme sociétaire pour réunir les capitaux suffisants. Les sociétés où plusieurs associés assument tous les risques (société de personnes) ou une partie seulement (société de capitaux : SA, SARL).

1.1.2.3 Entreprise familiale : il s'agit d'une entreprise dont le capital est détenu et dirigé par une ou plusieurs familles.

1.1.2.4 Entreprise coopérative : il s'agit d'une entreprise dont le capital est détenu par les membres qui l'ont créée et qui en bénéficient en fonction de leur participation, plutôt que par des investisseurs externes.

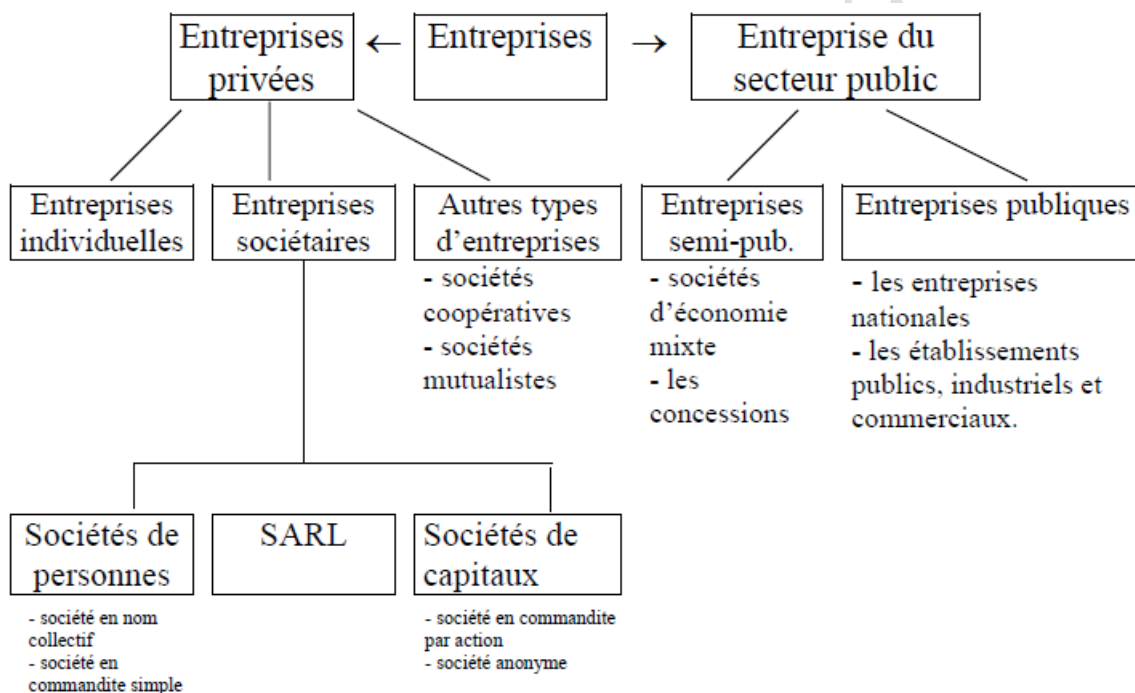
Individuelle ou Société :

Une entreprise individuelle (EI), appelée aussi affaire personnelle ou entreprise en nom propre. Dans ce premier cas, l'entreprise ne forme qu'une seule et même personne avec son créateur.

À l'inverse, une société (entreprise sociétaire) est une entité complètement distincte de la personne qui la crée. (On ne parle de "personne morale".) Un entrepreneur peut de ce fait n'avoir qu'un seul EI, mais peut être propriétaire de plusieurs sociétés.

La SARL est une structure simple qui permet de limiter la responsabilité financière des associés au montant de leurs apports.

Figure : Classification des entreprises selon la composition du capital



▪ Coopératives et mutuelles.

Les coopératives et les mutuelles sont des sociétés de personnes (pouvant être des sociétés de personnes physiques, de personnes morales ou des sociétés de capitaux à but non lucratif ou à lucrativité limitée) organisant la mise en commun de moyens et la solidarité entre leurs membres

Le secteur coopératif et social. Les entreprises de ce secteur présentent la particularité de ne pas avoir pour finalité de réaliser le profit le plus élevé possible, mais d'offrir à leurs membres des biens et des services à des conditions avantageuses. Elles sont de 3 types :

- Les coopératives agricoles, de production ou de consommation.
- Les mutuelles d'assurance et de prévoyance ;
- Les associations à but non lucratif (parfois appelées « Association 1901 »).

Les mutuelles existent sous une vaste diversité de formes juridiques, mais on peut toutes les reconnaître à ces cinq caractéristiques :

- Les mutuelles sont des entités juridiques privées
- Les mutuelles sont des groupements de personnes
- La gestion des mutuelles est démocratique
- Le principe de solidarité est très important au sein des membres
- Les excédents sont utilisés au bénéfice des membres

Entreprise publique L'apparition de ce secteur est liée à des raisons politiques, économiques et sociales. Un certain nombre d'entreprises appartenant à ce secteur ont été privatisées depuis 1990. les entreprises publiques sont jugées d'intérêt stratégique pour le pays.

Les sociétés permettent de regrouper les apports de plusieurs associés. C'est particulièrement vrai pour la SA qui doit comprendre plusieurs actionnaires et qui est la forme juridique des grandes entreprises.

Société Anonyme : Une société est considérée anonyme ou SA par exemple du fait que le nom de ces actionnaires n'est pas divulgué. Une **société anonyme** est généralement dirigée avec le **conseil d'administration** constitué normalement de 3 à 18 membres et qui doivent être des **actionnaires**.

Entreprise Individuelle : Comme son nom l'indique, une entreprise individuelle est sous la direction d'un seul individu. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle ne dispose pas de salariés. Dans ce type d'entreprise, on applique le **régime des travailleurs non-salariés**. Étant donné qu'elle ne possède pas le titre de société, le patrimoine de l'entreprise individuelle et de l'entrepreneur lui-même n'a pas besoin d'être distingué au niveau de la fiscalité. C'est un point qui la différencie des autres types de sociétés comme la SARL, la SASU et l'EURL. Sur le plan fiscal, un entrepreneur doit annoncer les **bénéfices obtenus** dans sa **déclaration de revenus**. En tout cas, pour une entreprise à titre individuel, le profit qu'il effectue est prescrit au niveau de l'impôt sur revenu.

Nous distinguons

1 Les sociétés de personnes sont celles pour lesquelles les associés sont responsables solidairement et indéfiniment des dettes sociales de l'entreprise. Les associés sont responsables sur leurs patrimoines propres, des dettes de la société en échange de leurs apports. Les associés reçoivent des parts sociales qui ne peuvent être cédées à des tiers. La forme juridique de ce type de société est essentiellement la « Société en Commandite Simple », ou « Société en Nom Collectif », surtout des sociétés à vocation commerciale.

2 Les sociétés de capitaux sont celles pour lesquelles les associés ne sont responsables des dettes sociales de la société qu'à concurrence de leurs apports initiaux. Dans ce cas, la société se distingue de ses associés dans le sens où elle acquiert une véritable personnalité juridique (distinction entre son patrimoine propre et le patrimoine de ses actionnaires). La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports, par ailleurs, les titres remis aux actionnaires sont des actions librement cessibles. Il s'agit de la « Société Anonyme », et de la « Société A Responsabilité Limitée ».

Le groupe : De plus en plus, l'entreprise appartient à un groupe, c'est à dire, un ensemble de sociétés dépendant d'un même centre de décisions appelé la tête du groupe.

Le Holding : c'est une société qui n'a aucune activité industrielle ou commerciale, mais elle trace la stratégie des entreprises qui appartiennent au groupe. La société mère détient une partie importante du capital de presque chacune d'elles.

Les filiales : ce sont des sociétés dont le capital est contrôlé à plus de 50 % par la société-mère.

IMPORTANT : les formes juridiques peuvent être combinées aux formes selon la composition du capital

La combinaison des classifications selon la composition du capital et selon la forme juridique permet de mieux comprendre la structure et la gouvernance de l'entreprise. En effet, la forme juridique détermine les règles de fonctionnement de l'entreprise, tandis que la composition du capital peut avoir une influence sur la prise de décisions et la stratégie de l'entreprise.

Par exemple, une entreprise familiale peut être constituée en SARL ou en SAS, et cela aura une influence sur la gouvernance de l'entreprise. Dans une SARL, les décisions sont prises en assemblée des associés et chaque associé a une voix, tandis que dans une SAS, les décisions sont prises par les actionnaires et peuvent être pondérées en fonction de leur nombre d'actions. Si l'entreprise est également une entreprise publique, cela peut avoir une influence sur la stratégie de l'entreprise, qui pourrait être soumise à des contraintes et des objectifs fixés par l'État.

Une entreprise publique peut être constituée sous forme de société anonyme (SA) ou de société par actions simplifiée (SAS), ce qui lui confère une personnalité juridique distincte de l'État et une certaine autonomie de gestion. Toutefois, l'État détient généralement une participation majoritaire dans ces entreprises, ce qui lui permet de contrôler leur direction et leur stratégie.

De même, une entreprise coopérative peut être constituée en SARL ou en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), et cela aura une influence sur la participation des membres à la prise de décisions et sur la répartition des bénéfices. Si l'entreprise est également une entreprise sociale, cela peut avoir une influence sur les objectifs de l'entreprise, qui pourraient être axés sur la résolution de problèmes sociaux ou environnementaux plutôt que sur la maximisation des profits.

En somme, la combinaison des classifications selon la composition du capital et selon la forme juridique permet de mieux comprendre la structure et la gouvernance de l'entreprise, ainsi que ses objectifs et sa stratégie. Cela peut être utile pour les investisseurs, les partenaires commerciaux, les employés et d'autres parties prenantes qui souhaitent mieux connaître l'entreprise et son

En combinant ces deux classifications, il est aussi possible de mieux comprendre la nature et la structure de l'entreprise, ainsi que les pouvoirs et les responsabilités de ses différents acteurs, qu'il s'agisse des associés, des actionnaires, des membres ou des représentants de l'État. Cette compréhension peut aider les parties prenantes à évaluer les risques et les opportunités liés à l'entreprise, et à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement, de gouvernance et de développement.

3. Classification des entreprises selon les critères économiques

Les entreprises peuvent également être classées selon des critères économiques. Voici les principales classifications selon les critères économiques :

3.1 La classification selon le secteur d'activité

Une classification des entreprises d'après leur production (activité de l'entreprise).

Un secteur d'activité regroupe les établissements de fabrication, de commerce ou de service, qui ont la même activité principale.

Le secteur d'activité est défini en fonction de la nature de la production de l'entreprise.

Le secteur est un « ensemble d'entreprises exerçant une même activité principale » .

3.1.1 Le Secteur primaire

Regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles (pêche, agriculture, forêts, mines...). Regroupe les Entreprises liées à l'exploitation du milieu naturel, et aboutissant à la mise à disposition de matières premières. Il regroupe toutes les activités qui utilisent directement des ressources naturelles.

3.1.2 Le Secteur secondaire

Regroupe l'ensemble des activités consistant en la transformation plus ou moins élaborée des matières premières (manufactures, construction BTP...). Regroupe les Entreprises qui réalisent la transformation des matières premières en **biens** de production ou en biens de consommation. Regroupe toutes les activités de transformation.

3.1.2 Le Secteur tertiaire

Recouvre un vaste champ d'activités, qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est, de fait, défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (Secteurs primaire et secondaire). Regroupe les entreprises réalisant la production de services (commerces, hôtellerie et restauration, banques, assurances, transport, formation...). Regroupe les activités de commerce et de services.

3.1.3 secteur quaternaire :

Il concernerait les prestations intellectuelles (en général, cette appellation désigne les sociétés de conseil informatique).

D'après les travaux de l'économiste « Colin CLARK », une première classification subdivise l'activité économique en trois grands secteurs :

3.2 Classification des entreprises selon la branche et la filière

La notion de la branche est un « ensemble d'entreprises produisant le même bien (ou service) ». La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini.

En économie, le terme "filiale" peut désigner une chaîne de production, de transformation et de commercialisation d'un produit ou d'un service. Il s'agit donc d'une série d'activités économiques qui sont liées entre elles et qui concourent à la réalisation d'un même objectif.

Par exemple, la filière du lait comprend toutes les activités économiques liées à la production, à la collecte, à la transformation et à la commercialisation du lait et de ses dérivés, comme le fromage, le yaourt, le beurre, etc. Cette filière implique différents acteurs économiques, tels que les éleveurs de vaches laitières, les transformateurs, les distributeurs, etc.

Une branche d'activité regroupe les entreprises ou les fractions d'entreprises ayant la même activité, et réalisant le même type de biens et services. Elle inclut les activités qui nécessitent les mêmes techniques, les mêmes matières, etc., et permet de comparer, pour les entreprises d'une même branche, tous les agrégats d'analyse.

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

plus sommairement, on remarquera que ces différents secteurs d'activité se ramènent aux éléments suivants

- les entreprises agricoles
- les entreprises industrielles
- bâtiments et travaux publics
- les entreprises commerciales
- les entreprises prestataires de services
- les établissements de crédit les entreprises d'assurance

<p>Dans l'Union Européenne, la nomenclature de référence pour la définition des branches est la NACE révision 2. Elle se présente sous la forme suivante :</p> <p>A - Agriculture, sylviculture et pêche 1 Culture et production animale, chasse et services annexes 2 Sylviculture et exploitation forestière 3 Pêche et aquaculture</p> <p>B - Industries extractives 5 Extraction de houille et de lignite 6 Extraction d'hydrocarbures 7 Extraction de minerais métalliques 8 Autres industries extractives 9 Services de soutien aux industries extractives</p> <p>C - Industrie manufacturière 10 Industries alimentaires 11 Fabrication de boissons 12 Fabrication de produits à base de tabac 13 Fabrication de textiles 14 Industrie de l'habillement 15 Industrie du cuir et de la chaussure 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie 17 Industrie du papier et du carton 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements 19 Cokéfaction et raffinage 20 Industrie chimique 21 Industrie pharmaceutique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • J - Information et communication <ul style="list-style-type: none"> ○ 58 Édition ○ 59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale ○ 60 Programmation et diffusion ○ 61 Télécommunications ○ 62 Programmation, conseil et autres activités informatiques ○ 63 Services d'information • K - Activités financières et d'assurance <ul style="list-style-type: none"> ○ 64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite ○ 65 Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire ○ 66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance • L - Activités immobilières <ul style="list-style-type: none"> ○ 68 Activités immobilières • M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques <ul style="list-style-type: none"> ○ 69 Activités juridiques et comptables ○ 70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion ○ 71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques ○ 72 Recherche-développement scientifique ○ 73 Publicité et études de marché ○ 74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ○ 75 Activités vétérinaires
--	--

<p>22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</p> <p>23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</p> <p>24 Métallurgie</p> <p>25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</p> <p>26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</p> <p>27 Fabrication d'équipements électriques</p> <p>28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.</p> <p>29 Industrie automobile</p> <p>30 Fabrication d'autres matériels de transport</p> <p>31 Fabrication de meubles</p> <p>32 Autres industries manufacturières</p> <p>33 Réparation et installation de machines et d'équipements</p> <p>D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</p> <p>E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</p> <p>35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</p> <p>36 Captage, traitement et distribution d'eau</p> <p>37 Collecte et traitement des eaux usées</p> <p>38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération</p> <p>39 Dépollution et autres services de gestion des déchets</p> <p>F - Construction</p> <p>41 Construction de bâtiments</p> <p>42 Génie civil</p> <p>43 Travaux de construction spécialisés</p> <p>G - Commerce; réparations d'automobiles et de motocycles</p> <p>45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles</p> <p>46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</p> <p>47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</p> <p>H - Transports et entreposage</p> <p>49 Transports terrestres et transports par conduites</p> <p>50 Transports par eau</p> <p>51 Transports aériens</p> <p>52 Entreposage et services auxiliaires des transports</p> <p>53 Activités de poste et de courrier</p> <p>I - Hébergement et restauration</p> <p>55 Hébergement</p> <p>56 Restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • N - Activités de services administratifs et de soutien <ul style="list-style-type: none"> ○ 77 Activités de location et location-bail ○ 78 Activités liées à l'emploi ○ 79 Activités des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités connexes ○ 80 Enquêtes et sécurité ○ 81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ○ 82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises • O - Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire <ul style="list-style-type: none"> ○ 84 Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire • P - Enseignement <ul style="list-style-type: none"> ○ 85 Enseignement • Q - Santé humaine et action sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ 86 Activités pour la santé humaine ○ 87 Hébergement médico-social et social ○ 88 Action sociale sans hébergement • R - Arts, spectacles et activités récréatives <ul style="list-style-type: none"> ○ 90 Activités créatives, artistiques et de spectacle ○ 91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ○ 92 Organisation de jeux de hasard et d'argent ○ 93 Activités sportives, récréatives et de loisirs • S - Autres activités de services <ul style="list-style-type: none"> ○ 94 Activités des organisations associatives ○ 95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ○ 96 Autres services personnels • T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre <ul style="list-style-type: none"> ○ 97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ○ 98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre • U - Activités des organisations et organismes extra-territoriaux <ul style="list-style-type: none"> ○ 99 Activités des organisations et organismes extra-territoriaux
---	--

En Algérie, les entreprises sont généralement classées en fonction de leur activité économique, qui peut être répartie en plusieurs branches d'activité. Les principales branches d'activité en Algérie sont :

1. Agriculture : cette branche regroupe les entreprises qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture.

2. Industrie manufacturière : cette branche englobe les entreprises qui transforment des matières premières en produits finis. Elle comprend plusieurs secteurs, comme l'industrie agroalimentaire, l'industrie textile, l'industrie mécanique, l'industrie chimique, etc.
3. Commerce : cette branche regroupe les entreprises qui vendent des produits ou des services aux consommateurs. Elle comprend les secteurs de la distribution, de la vente en gros, du commerce de détail, etc.
4. Services : cette branche englobe un large éventail d'activités économiques, comme les services financiers, les services de transport, les services de communication, les services d'hôtellerie et de restauration, les services de santé, les services d'éducation, etc.
5. BTP : cette branche concerne les entreprises qui travaillent dans le secteur de la construction et des travaux publics.
6. Énergie : cette branche regroupe les entreprises qui travaillent dans le secteur de l'énergie, comme les compagnies pétrolières, les entreprises de distribution d'électricité, les entreprises de production d'énergie renouvelable, etc.

Il convient de noter que ces branches peuvent être subdivisées en sous-branches et que certaines entreprises peuvent avoir des activités dans plusieurs branches d'activité.

4 Classification des entreprises selon la taille

4.1 Classification selon les critères dimensionnels

Quant à la classification des entreprises selon la taille, elle varie d'un pays à un autre selon les textes juridiques de chacun. En effet, chaque pays fixe un chiffre ou une somme pour distinguer les classifications de chaque entreprise. Plusieurs critères de taille peuvent être utilisés pour le classement des entreprises :

4.1.1 Classification des entreprises selon le chiffre d'affaires (CA)

Le CA mesure la part de marché de l'entreprise. C'est un critère qui permet d'apprécier le poids économique d'une entreprise (le poids de l'entreprise sur le marché par exemple).

Hélas, nous n'avons pas pu accéder au classement des entreprises selon le chiffre d'affaires en Algérie

Au Maroc, le code des investissements industriels considère comme P.M.E, toute entreprise dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 7,5 millions de dirhams.

En UE, une PME le chiffre d'affaires ne va pas au-delà de **50 millions d'euros**.

4.1.2 Classification des entreprises selon Effectif d'employés

l'Effectif : permet d'apprécier l'importance du facteur de production travail.

Critère de :

- 1 à 10 employés, c'est une petite entreprise ;
- 10 à 500 employés, c'est une entreprise moyenne ;
- 500 à 1000 employés, une grande entreprise ;
- plus de 1000 employés, très grande entreprise.
-
- a **G.E** (Grande Entreprise avec plus de 5 000 salariés),
- l' **E.T.I** (Entreprise à Taille Intermédiaire avec 250 à 5 000 salariés),
- la **M.E** (Moyenne Entreprise de 50 à 249 salariés),

- la **P.E** (Petite Entreprise de 10 à 49 salariés et avec des plafonds au niveau du chiffre d'affaires et du total du bilan),
- la **T.P.E** (Très Petite Entreprise avec au maximum 9 salariés et également des plafonds concernant chiffre d'affaires et total du bilan).

3.1.1.1 La Grande Entreprise :

Une entreprise dispose de plus de 5000 salariés.

L'Entreprise de Taille Intermédiaire : Pour être classée dans la catégorie d'Entreprise de Taille Intermédiaire ETI, l'effectif des salariés ne doit pas aller au-delà de 5 000 personnes. Il faut par ailleurs que l'entreprise ait un chiffre d'affaires maximum de 1,5 milliard d'euros ainsi qu'un bilan annuel ne dépassant pas les 2 milliards d'euros. En tout cas, une ETI n'appartient pas à la catégorie des Petites et Moyennes Entreprises.

3.1.1.2 La Petite et Moyenne Entreprise

Selon l'Union Européenne, une PME est un établissement constitué d'un effectif de salariés allant de 50 à 250 personnes.

3.1.1.3 petite entreprise,

selon l'Union Européenne, le chiffre d'affaires de moins de 10 millions d'euros et pour un effectif de salariés en dessous de 50,

Ce sont donc le chiffre d'affaires réalisé en un an, le bilan annuel ainsi que l'effectif du personnel qui constituent la différence entre une ETI et une TPE.

3.1.1.4 Petite ou Moyenne Industrie (La PMI)

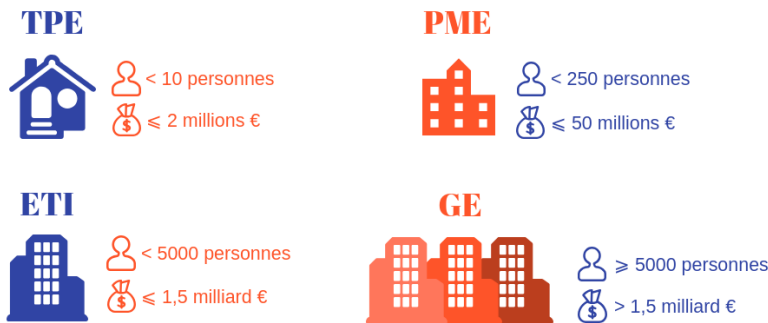
est une entreprise dont l'**effectif dépasse 10 salariés**, mais n'en compte généralement pas plus de 250. Le chiffre d'affaires annuel demeure inférieur à **50 millions d'euros** en PMI. À la différence d'une PME, une PMI concentre son activité sur l'extraction ou transformation de biens.

3.1.1.5 La Très Petite Entreprise

selon l'Union Européenne, une TPE a un effectif de **moins de 10 personnes** ainsi qu'un chiffre d'affaires en dessous de **2 millions d'euros**.

USA:	1-250 === petite E/se
	250-500 === moyenne E/se
	> 500 === grande E/se
France:	0-9 === très petite E/se
	10-49 === petite E/se
	50-499 === moyenne E/se
	> 500 === grande E/se

figure : tailles d'entreprise en UE



officéo

3.1.2 Classification des entreprises selon la valeur ajoutée VA

la Valeur ajoutée: mesure la richesse créée à l'intérieur de l'entreprise.

3.1.3 L'actif immobilisé

Les Capitaux propres : mesurent entre autres l'importance des fonds apportés par les propriétaires. - le Résultat de l'entreprise, traduit la rentabilité de l'entreprise.

Classification des entreprises en Algérie

En Algérie, les entreprises peuvent être classées selon leur taille en fonction de leur chiffre d'affaires annuel et du nombre d'employés. Le classement de taille des entreprises est souvent utilisé par les autorités et les organismes gouvernementaux pour définir les politiques économiques et industrielles.

Selon le Code de Commerce algérien, les entreprises sont classées en trois catégories en fonction de leur chiffre d'affaires annuel :

1. **Micro-entreprises** : entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de dinars et employant moins de 10 personnes.
2. **Petite entreprise** : de 10 à 49 employés et un chiffre d'affaires annuel compris entre 10 et 50 millions de dinars algériens.
3. **Moyenne entreprise** : de 50 à 199 employés et un chiffre d'affaires annuel compris entre 50 et 200 millions de dinars algériens.
4. **Petites et moyennes entreprises (PME)** : entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre 10 millions de dinars et 100 millions de dinars et employant entre 10 et 100 personnes.
5. **Grandes entreprises** : entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 millions de dinars et employant plus de 100 personnes.

Il convient de noter que ces seuils peuvent varier en fonction des politiques gouvernementales et des lois en vigueur à un moment donné. Il convient aussi de noter que ces critères peuvent varier selon les contextes et les secteurs d'activité. En outre, il peut y avoir des différences entre la définition de ces catégories par l'ONS et d'autres organismes ou sources d'informations.

De plus, les entreprises peuvent également être classées selon le nombre d'employés, comme suit :

- Très petite entreprise : moins de 10 employés
- Petite entreprise : de 10 à 50 employés
- Moyenne entreprise : de 51 à 250 employés
- Grande entreprise : plus de 250 employés

Ces classifications de taille d'entreprise peuvent être utiles pour les politiques d'encouragement à l'investissement,

Conclusion .

Les classifications économiques peuvent être utilisées pour mieux comprendre les caractéristiques, les défis et les opportunités des entreprises dans différents contextes économiques et sectoriels. Par exemple, une entreprise du secteur manufacturier peut avoir des contraintes de production et de distribution différentes de celles d'une entreprise du secteur des services, tandis qu'une petite entreprise peut avoir des défis de financement différents de ceux d'une grande entreprise. En fonction des objectifs de l'analyse, les critères économiques peuvent être combinés avec les classifications selon la forme juridique et la composition du capital pour donner une image plus complète de l'entreprise et de son environnement.

Dr. ABBAS